

# Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts  
art. 10 al.2 et art. 13 al.1

L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art. 3

## PLAN D'ENSEMBLE 1:25'000

### Légende

-  Limite communale
-  Répartition des plans
-  Périmètre de la zone à bâtir

Le géomètre :



Sierre, le 26.09.2008

L'ingénieur conservation  
des forêts :



Bramois, le 30.09.08

La Commune



Miège, le 30.09.08

Nom du géomètre officiel :

**RUDAZ + PARTNER SA**  
**STEPHANE CLAVIEN**  
Géomètre officiel  
3960 Sierre

Publié au BO le :

17.10.2008

Homologation par le conseil d'Etat le :

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 14 JAN. 2009

Droit de sceau: Fr. 370.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat



### Répartition des plans

Fond de la carte nationale 1:25'000

Juillet 2008

Vers.	DATE	DESSIN	CONTR.
	01.07.08	NS	BZ

